

ENQUIN LES MINES

EXPOSITION AVICOLE ET BOURSE

SALLE DES SPORTS

DU 8 AU 10 AVRIL 2023

SAMEDI ET DIMANCHE DE 9H A 20H

LUNDI DE 9H A 13H

Entrée gratuite

CONCERT ANIMEDIA

TENDINITE

DIMANCHE 16/04 16H30

GARAGE / NOISE / PUNK

ANIMEDIA

En médiathèque
Mercredi 5 avril -15 h

Atelier créatif de Pâques à partir de 5 ans



Dimanche 16 avril -16h30

Concert du groupe Tendinite

Comité des FÊTES d'Enguinegatte

Samedi 22 Avril

Ballroom dancing

Salle des fêtes d'Enguinegatte

de 14h30 à 18h

5 euros par personne

Ouvert à tous

Thé dansant

IPNS

Comité des FÊTES d'Enguinegatte

Dimanche 23 Avril 2023

CONCOURS de Belote

Salle des fêtes d'Enguinegatte

1^{er} prix 100 € 8 € par joueur

2^{ème} prix 80 €

3^{ème} prix 60 €

4^{ème} prix 40 €

4 parties de 1501 points

Inscriptions 14h

Début du concours 14h30

Buvette et restauration sur place

Un lot à chaque participant

IPNS

Comité des FÊTES d'Enguinegatte

MARCHE

Lundi 1^{er} Mai

2 € par personne

Départ : 9h30

De La Place d'Enguinegatte

Collation et boisson à l'arrivée

3 parcours au choix

6 kms

8 kms

10 kms

IF PEUX FAIRE UNE P'TITE PAUSE

T'AS TOI ET MARCHE DANS TENDUS REGARDE LOIN PLANTE DE BAYONS

22 AVRIL 2023

ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Rendez-vous rue d'Aire à partir de 9h30

Boucle de 2km430 rue d'Aire, rue de la Thieuoye, rue St Germain, rue d'Enguinegatte, rue d'Aire

Vélo Club Saint-Omer VCSO

L'opération « Nettoyons notre village » organisée par la Sté de chasse d'Enguinegatte et le comité des fêtes, a permis de récolter 1.5m3 de déchets et 875 bouteilles en verre.

Les organisateurs remercient l'ensemble des participants.



Votre bulletin d'informations



Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années la commune a engagé la reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon dans les cimetières municipaux.

Cette reprise des concessions est autorisée par le code général des collectivités territoriales. Il s'agit donc d'une procédure légale qui revêt un caractère très strict qu'il convient d'appliquer avec précision.

Par ailleurs, il faut toujours garder à l'esprit que le cadre funéraire est un domaine délicat et que ces diverses opérations doivent se dérouler avec la décence dû au respect des morts.

En 2023, environ 25 tombes à l'état d'abandon constaté sont concernées par cette reprise qui sera effectuée par une entreprise spécialisée.

Les cimetières de cette première phase sont ceux à coté de l'église St Omer d'Enquin et de la Chapelle St Germain de Serny.

La procédure sera poursuivie en 2024 pour le cimetière principal d'Enquin et celui de Fléchinelle.

Les concessions libérées ne seront pas en principe réaffectées sauf examen fait des demandes reçues antérieurement à la procédure de reprise et ce dans la limite de la faisabilité technique d'installation de nouvelles tombes en lieu et place de celles reprises.

Plusieurs chiens errants sont vus régulièrement sur la commune. Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique.

Conformément à l'article L211-23 du code rural, un chien « en état de divagation » est un animal errant. Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encoure à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionné par une amende de 1^{ère} classe (montant maximal de 38€), voire de 2^{ème} classe si le chien est un animal de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie (montant maximal de 150€).

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une contravention de 5^{ème} classe dont le montant maximal s'élève à 150€ si l'infraction a été constatée par la Gendarmerie.

Hervé DUPONT

Maire d'Enquin lez Guinegatte



Avril 2023

Les Echos du conseil

Agenda

AVIS

La mairie d'Enquin lez Guinegatte sera fermée le vendredi 28 avril après midi.

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 30 mars 2023

Vote du Compte Administratif 2022

FONCTIONNEMENT 2022		INVESTISSEMENT 2022	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
1 340 510 €	1 051 351 €	533 021 €	563 790 €
Impôts locaux et Taxes Dotations de l'Etat Loyers des bâtiments communaux	Charges courantes (chauffage, eau, assurance...) Personnel communal Entretien bâtiments et voirie Services à la population	Subventions Recettes de la commune (remboursement de TVA) Taxe d'aménagement Epargne Brute : 340 000 € Part 2021 affectée à l'investissement	Constructions d'équipements Rénovation des bâtiments et de la voirie Remboursement du capital des emprunts

Résultat à affecter en 2023

En fonctionnement :

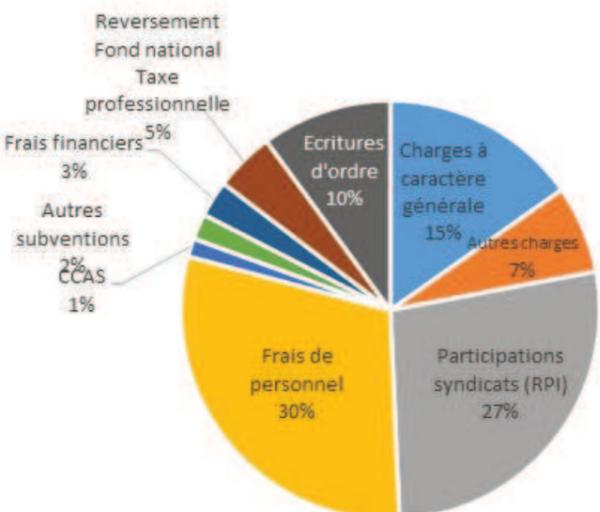
Il est égal à l'excédent de 2021 : 715 330 €

Moins la part 2021 affectée à l'investissement : 340 000 €

Plus le résultat de 2022 : Recettes – Dépenses : 289 159 €

Soit un résultat de clôture de 664 489 € qui seront répartis en excédent de fonctionnement pour 364 489 € et en part affectée à l'investissement pour 300 000 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



Résultat à reporter en 2023

En investissement :

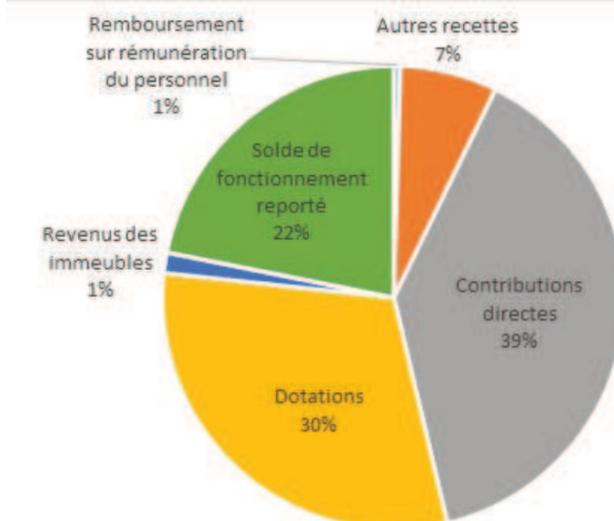
Il est égal à l'excédent de 2021 : 153 635 €

Moins le résultat de 2021 : Recettes – Dépenses : - 30 769 €

Moins les restes à réaliser : Recettes – Dépenses : - 73 491 €

Soit : 49 375 € qui seront reportés en recettes d'investissement en 2023.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2022

Remboursement du capital des emprunts 2022	131 366 €
BÂTIMENT	73 762 €
Rénovation salle des fêtes Enquin Tuiles toiture église de Fléchinelle Travaux sur logement	
VOIRIE	248 524 €
Canalisation eaux pluviales Adoucis rue de Saint Omer Trottoirs Allée des Galibots rue des Templiers Travaux Basse Boulogne Aménagement sécurisé rue du Mont Pouret	
TERRAINS	67 785 €
Bornage terrains Acquisition d'une bande rue du Château d'Eau Sécurisation des équipements sportifs Réhausse colombarium Plantations Clôture parking salle des fêtes Enguinegatte	
SECURITE	16 528 €
Armoire Eclairage public Eclairage public parking salle des fêtes Enguinegatte Remplacement poteau incendie	
MATERIEL	18 934 €
Balai tracteur Godet master Lave vaisselle Enquin Sièges de bureau Jeux parking salle des fêtes d'Enguinegatte	

DEPENSES ENGAGEES NON PAYEES SUR 2022 155 976 €

Rénovation de l'éclairage public
Création escalier accès parking église Serny
Création parking église Serny
Réfection enduit vestiaires
Portes mairie d'Enquin façade avant
Mission maîtrise d'œuvre Travaux D158E

RECETTES ACTEES NON RECUES EN 2022 82 485 €

Fonds spécial de relance Aménagement terrain sdf Enguinegatte
Fonds de concours Aménagement terrain sdf Enguinegatte
FARDA Réfection rue Basse Boulogne
FIEET Aménagement paysager et verger
FDE Eclairage Public ENQUIN
LIGUE FOOTBALL AMATEUR Sécurisation des équipements sportifs

Fonds vert

Rapporteur : Fabien BUIRE

Le rapporteur expose à l'assemblée la possibilité de bénéficier du Fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public pour la tranche de travaux 2022 qui n'a pas encore commencé et pour la tranche de travaux 2023 à venir.

Cette aide peut s'élever à 20% du coût total HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide de formuler une demande auprès de l'Etat afin de bénéficier de cet accompagnement financier.

Attribution du marché Eclairage public tranche 2023

Rapporteur : Hervé DUPONT

Afin de pouvoir lancer la commande des travaux d'éclairage public pour la rue des Ecoles, rue du Calvaire, Allée des Galibots et l'ensemble de la commune d'Enguinegatte, il est demandé au conseil municipal d'attribuer le marché d'éclairage public.

Nous avons obtenu 2 devis sur les 3 devis demandés.

Devis BLOT : 55 645.15 € TTC

Devis RAMERY : 66 682.80 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer le marché d'éclairage public tranche 2023 à la Société BLOT.

Commission des finances

Rapporteur : Hervé DUPONT

Afin de préparer le budget 2023 et la programmation des investissements des années à venir, le président propose d'instaurer une commission des finances.

Après en avoir débattu les membres de la commission des finances sont les suivants :

M Hervé DUPONT, M Frédéric PICQUET, Mme Manuelle CLERBOUT, M Fabien BUIRE, Mme Valérie MOLIN, M Thierry DEQUIEDT, Mme Michèle LALOY, Mme Martine NOEL, M Jérôme DEHURTEVENT, M Bernard DEBOMY, Mme Corinne DUPUIS.